

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 1 (1977)

Artikel: Le jeu de quilles
Autor: Babey, Marcellin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le jeu de quilles

Les bowlings automatiques des restaurants de nos villages ne sont que la mécanisation d'un des plus anciens jeux de chez nous. En effet, on raconte que le sire de Châtelvouchay, c'est-à-dire du château de Courchavon, au 13^e siècle, était si avare de sa fortune qu'il avait fait fondre un jeu de quilles d'or, puis l'avait enfoui dans les fondations de son manoir où on ne l'a jamais retrouvé. Il n'existe plus d'anciens jeux de quilles, mais grâce à une étude de Jules Surdez dans la revue « Archives Suisses des Traditions populaires », 1947, les plus infimes règles de ce jeu, autrefois si populaire, nous ont été conservées.

« Le jeu de quilles, dit l'auteur, est le sport qui passionne le plus les campagnards jurassiens, de l'adolescence à l'âge mûr, et les enfants eux-mêmes y prennent un plaisir extrême quand, en l'absence de joueurs plus âgés, l'aubergiste leur permet de lancer quelques boules.

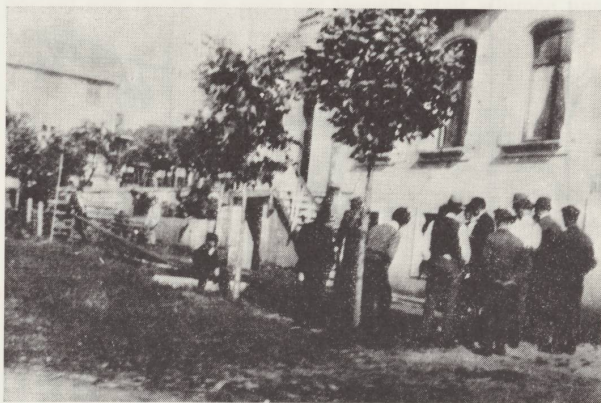
» De même que dans une ville d'eaux le joueur ne tient plus en place sitôt que se fait entendre la sonnerie de la salle de jeux, le Jurassien quitte sa demeure ou interrompt sa promenade dès qu'il entend le heurt des boules contre les quilles.

» Dans ce sport-là, comme dans bien d'autres, il est des professionnels qui rafflent tout : à eux les « bornes », les moutons gras et laineux et l'argent des « répartitions ». S'ils avaient l'occasion de se vouer à leur sport favori les jours ouvrables et durant la morte saison (le jeu de boules est toujours installé en plein air), ils ne pourraient exercer une profession plus lucrative. »

Le jeu de quilles (« dju d'gréy, dju d'bol ») était composé de quatre parties : 1° un petit plancher de trois mètres sur deux, d'où le joueur prenait son élan ; 2° un pont (« pyèton »), qui mesurait de quinze à vingt mètres, qu'on arrosait soigneusement avant de commencer la partie et sur lequel glissaient en roulant les boules ; 3° un quillier, lo-

sange d'un mètre cinquante de côté sur lequel étaient disposées cinq quilles ; 4° une « borne » sur laquelle on plaçait les enjeux quand on jouait à l'argent.

On nomme requilleur (« rbolou, r'drassou ») la personne qui redresse les quilles et renvoie les boules aux joueurs, par un chéneau incliné, comme aujourd'hui dans le jeu de bowling. Le requilleur était souvent un enfant.



Une ordonnance bernoise interdisait d'employer les enfants en âge scolaire à requiller le soir après 7 heures, du 1er avril au 30 septembre, et après 6 heures, du 1er octobre au 31 mars. Le requilleur était payé par le gagnant. Les quilles, en bois, fabriquées ainsi que les boules par le charron ou le tourneur, étaient beaucoup plus pansues que les quilles d'aujourd'hui et n'avaient que 15-20 cm. de hauteur. La première quille était un peu plus grosse que les autres. La quille du fond s'appelle la « dernière », la plus à gauche et la plus à droite étaient les « coins », celle du milieu se nommant « le neuf ».

En lançant la boule, on pouvait « triner sè bol » ou au contraire la « tchimper » et même la « poècher » jusqu'à la première quille. Dans une façon plus ancienne de jouer, on essayait de n'abattre que le « neuf » c'était « jouer au neuf ». « Faire le tour », c'est abattre la première et la dernière quille en laissant celle du milieu.

Il y a plusieurs façons de jouer. Si les joueurs n'étaient pas nombreux, chacun jouait pour soi. On jouait 2-4 boules, le perdant devant une coche au gagnant. On jouait habituellement un litre de vin par partie ; on recueillait « la borne », c'est-à-dire l'ensemble des enjeux, soit 10 ou 20 centimes par joueur. S'il y avait des ex-aequo, il fallait « recharger », ce qui pouvait donner une « borne » intéressante. Celui qui empochait l'argent de la première « borne » percevait ensuite les enjeux.

Pour jouer à boire ou à manger, on formait deux camps de la façon suivante : chacun donnait à l'arbitre un objet personnel (par exemple une clef). L'arbitre les laissait tomber sur la boule. Les propriétaires des objets les plus rapprochés de la boule formaient une équipe, celle des « près », et ils retroussaient leur pantalon. Les autres étaient les « loins ». Tirer au sort de cette façon s'appelait « tourner » (« virie »). Si le nombre des joueurs était impair, un

volontaire (un novice habituellement, ou le dernier arrivant) devenait le roi ou le « lompèr » et jouait 1-3 boules pour chaque camp. Qu'il n'aille pas s'aviser d'en favoriser volontairement l'un au détriment de l'autre, sinon son sort était aussi peu enviable que celui de l'arbitre d'un match opposant des footballeurs trop bouillants.

« Le jeu le plus couru et le plus passionnant, écrit Jules Surdez, est celui où on joue une « répartition » et qu'on nomme « straf » aux Franches-Montagnes. Il n'est organisé, dans une auberge, que deux à trois fois par an, et le tenancier doit être en possession d'un permis préfectoral. Un règlement spécial, muni d'une estampille cantonale, est établi et affiché. Celui que j'ai sous les yeux dit qu'il sera joué sur le jeu de boules de l'auberge de la poste à Epauvillers une somme de 350 francs dont 140 francs reviendront à l'aubergiste, pour la location du jeu, le permis d'usage, le salaire du requilleur, etc. Des prix de 60, 40, 20 et 10 francs seront répartis d'après le nombre de quilles abattues par 3 boules consécutives. Une action de 1 franc donne droit à 3 boules, mais les actions ne se donnent que par cinq. Toutes les quilles renversées seront valables (les anciennes quilles pouvaient en effet se redresser, à cause de leur forme), mais si la première se redresse sur le quillier, la boule est annulée (or la première est justement la plus ronde). Le même joueur pourra remporter plusieurs prix et jouera jusqu'à concurrence de 350 fr. »

Souvent le premier prix de ces répartitions consistait en un mouton. Quand c'était le cas, le gagnant devait verser la somme que représentait le 2e et le 3e prix.

Et Jules Surdez termine ainsi son étude : « Le jeu de boules est encore le sport préféré des petits villages, mais dans les bourgs importants, il se voit peu à peu délaissé par la jeunesse pour celui plus spectaculaire et plus passionnant du football. »

Marcellin Babey